

Orléans, le 15 janvier 2026

Rectorat 21, rue Saint Etienne 45043 ORLÉANS Cedex 1	Arrêté DES n°2 du 15 janvier 2026 portant modification de la commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours.
---	--

Le Recteur de la région académique
Centre-Val de Loire
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours

Chancelier des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12-1 ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficultés grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 18 novembre 2025 **portant création de la commission électorale** aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaire d'Orléans-Tours ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 26 novembre 2025 **fixant les modalités d'organisation** des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 15 janvier 2026 **fixant la liste électorale** relative à l'élections des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Vu les formulaires de dépôt de liste et les récépissés de validité de liste de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

ARRÊTE

Article 1

La commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours est modifiée ainsi qu'il suit :

Représentants pour l'administration :

Titulaires	Suppléants
Mostefa FLIOU	David CHAMPIGNEUX
Maud COURAULT	Charlotte LESPAGNOL
Hassan QAMAR	Mélanie BATTIGLIANI
Catherine AMADEI	Laura CARPENTIER
Eva TOUZEAU	Ingrid DOUAY
Brieuc DUBREIL	Leila DAMVILLE
Julien PESLIER	Stéphanie PLOTON
So-Pran MEUNG	Safia COUSTOU
Karine WEISKOPF	Lucie CHABROL-PRIERE
Melissa POIRIER	Marie-Hélène ROBERT

Représentants pour les candidats :

Listes présentées par ordre alphabétique	Titulaires	Suppléants
Liste : « Active ton Crous »	M.RAYALEH Keynane	Mme FIAM Wissal
Liste: « Bouge ton CROUS avec l'AGATE et les associations étudiantes pour lutter contre la précarité étudiante ! »	Mme DUPUY Zoé	M. BROTONS Jean
Liste: « Contre la précarité : solidaires, FEUTRE, SET et UE »	M. RENAUDIN Nathalia	Mme HARDOUIN Florine
Liste: « FSE-EMF : un CROUS pour tous»	M. HERZI Anes	Mme MONGUILLON Lou, Charlotte, Rose
Liste: « La Cocarde Étudiante, l'alternative patriote»	M. LIEBARD Clément	M. PESCHARD Victor
Liste: « La Cocarde Étudiante, l'alternative patriote »	M. GONCALVES Théo, Alexandre	Mme RANCHIN Éléonore, Elise
Liste: « Le poing levé, la liste des étudiant.es anticapitalistes contre la précarité, l'extrême droite, le génocide à Gaza»	M. FOURNIAU Mathys	M. BONMARTY Mark

Liste: « Ô Campus et tes associations pour lutter contre la précarité»	Mme MORVAN Camille	M. JESSIONESSE Tom
Liste: « UNI: la droite étudiante pour la suppression de la CVEC, la mise en place du ticket resto étudiant et la défense d'une université d'excellence, de nos grandes écoles, IUT, BTS»	M. BONETAT Anthony, Paul	M. ROGER Tristan, Gilbert, Jean-Daniel
Liste : Union syndicale contre l'extrême droite et Macron :pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tout.te.s (UNEF,Coordo,RS)»	M. DESBREE Gabin	Mme BEDU Élodie

Article 2

La commission électorale est présidée par le recteur de région académique ou son représentant, M. Cédric MONLUN.

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous d'Orléans-Tours et affiché dans ses locaux.

Article 4

Le Directeur Général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Jean-Philippe AGRESTI

Pour le recteur et par délégation
le secrétaire général adjoint de l'académie,
directeur de l'administration générale
et de l'enseignement supérieur
Cédric MONLUN

Le présent acte peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication, dans les conditions prévues à l'article R.421-1 du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

